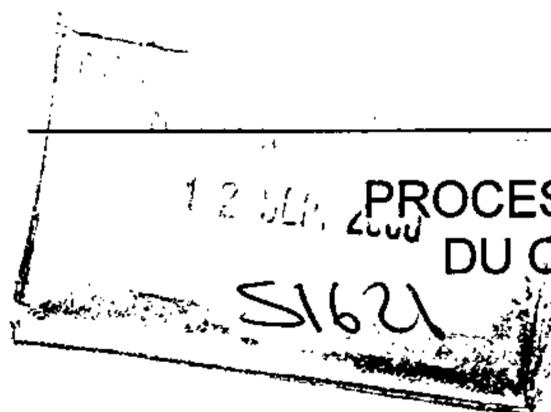


MAZARS & GUERARD

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Société anonyme au capital de 94.794.250 Francs
Siège social : 125 rue de Montreuil 75011 PARIS
784 824 153 RCS PARIS



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil,
Le vingt sept juillet à seize heures.

Les membres du Conseil d'Administration de la société MAZARS & GUERARD, société anonyme au capital de 94.794.250 Francs dont le siège social est 125 rue de Montreuil 75011 PARIS, se sont réunis Tour Framatome, Place de la Coupole, 92400 COURBEVOIE, sur convocation régulière de leur président.

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- Monsieur Patrick de CAMBOURG,
- Monsieur Frédéric ALLILAIRE,
- Monsieur Michel ROSSE,
- Monsieur Jean-Louis LEBRUN,
- Monsieur Thierry COLIN,
- Monsieur Bernard SPIETH,

Sont absents et excusés, Messieurs Christian EINHORN et Philippe CASTAGNAC.

La séance est présidée par Monsieur Patrick de CAMBOURG. Monsieur Michel ROSSE remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président constate que plus de la moitié des membres du Conseil d'Administration sont présents et qu'en conséquence, il peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Monsieur Igor HACQUET, représentant du Comité d'entreprise, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur le Président fait un bref exposé de l'ordre du jour de la présente réunion, en rappelant aux administrateurs que d'une part, suivant délibération du Conseil d'Administration en date du 15 mai 2000 et sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 17 avril 2000, il a été décidé de procéder à une réduction du capital social, le ramenant de 94.794.250 F à 24.872.860 Francs effectuée par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de 250 Francs à environ 65,60 Francs (avant conversion en euro) et affectation de cette réduction au compte « prime d'émission » avec conversion de capital en euros et que d'autre part, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 mai a fait l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Paris en date du 6 juillet 2000 et n'a reçu aucune opposition des créanciers.

Le Conseil, après en avoir délibéré, constate d'une part l'absence d'opposition et d'autre part la réalisation définitive de la réduction de capital, devenue définitive ce jour. Le capital social de la société se trouve ainsi porté à la somme de 94.794.250 Francs à 24.872.860 F par diminution de la valeur nominale de chaque action de 250 Francs à environ 65,60 Francs et affectation de la réduction du capital, soit 69.921.390 Francs (soit 184,40 Francs par action) au compte « prime d'émission » et après conversion en euro, porté de 24.872.860 Francs à 3.791.770 euros, divisé en 379.177 actions de 10 euros chacune, l'écart de conversion soit 73,06 euros (479,24 Francs) étant affecté à un compte de réserve indisponible.

En conséquence, le conseil décide de modifier l'article 7 des statuts qui est désormais rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de 3.791.770 euros (trois millions sept cent quatre vingt onze mille sept cent soixante dix). Il est divisé en trois cent soixante dix neuf mille cent soixante dix sept (379.177) actions.

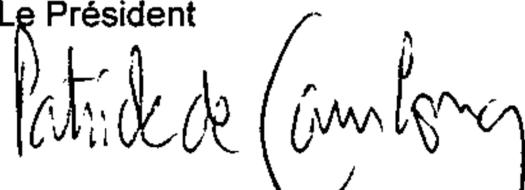
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un Administrateur.

CERTIFIE CONFORME

Le Président



Patrick de CAMBOURG

VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ A LA RECETTE	
DE 11 ^e Ste-Marquerite. LE 12. SEP. 2000 ...	
F° ... 30 BORD. 223.13-.....	
REÇU	[- Dts DE TIMBRE 120 F.
	[- Dts D'ENREG ^t ... 5.000 F. + 5.77 F (e)
SIGNATURE :	

